

# L'amélioration du taillis

Issus d'un traitement destiné à produire du bois de chauffage ou des piquets, les taillis simples peuvent être améliorés pour produire du bois d'œuvre.

## Le balivage intensif

Il est réservé à des taillis plutôt jeunes et à des essences peu sensibles à la formation de gourmands (développement de branches sur le tronc). Le taillis doit être vigoureux avec un nombre suffisant de baliveaux de qualité.

### Les conditions pour améliorer un taillis

- ▶ Taillis vigoureux, en station favorable
- ▶ Présence d'au moins 60 tiges d'avenir par hectare (baliveaux) bien réparties.



BALIVAGE D'UN TAILLIS DE CHÊNE ROUGE



OUVERTURE DES CLOISONNEMENTS



DÉSIGNATION DANS UN TAILLIS D'AULNE

Quarré-les-Tombes (89)

**Taillis jeune :** sélection quand le peuplement atteint 7 à 10 cm de diamètre, de 800 à 1000 tiges maximum par hectare bien réparties (espacement moyen d'environ 3 à 4 m).

**Taillis âgé :** sélectionner 50 à 100 baliveaux à l'hectare, bien répartis accompagnés de 300 brins de bourrage au minimum. Dans tous les cas, ouvrir des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large tous les 20-25 m pour faciliter la sortie des bois.

➤ **Le reste du peuplement est entièrement exploité.**

Le prélèvement est d'environ 50 à 70 % de la densité initiale

➤ **5 à 10 ans plus tard, désignation de 50 à 100 arbres objectifs par hectare** qui constitueront le peuplement final.

➤ **Éclaircie au profit des arbres désignés jusqu'à la maturité du peuplement.** Prélèvement de 30 à 40 % des tiges tous les 5 à 15 ans selon l'essence.



FUTAIE DE CHÂTAIGNIER  
ISSUE D'UN BALIVAGE INTENSIF

Saint-léger-sous-Beuvray (71)



EXPLOITATION  
DU PEUPEMENT

### Qu'est ce qu'un baliveau ?

C'est un arbre d'essence noble (chêne, hêtre, merisier...) si possible de franc-pied, droit, vigoureux, avec un houppier équilibré et sans défaut (branche basse, blessure...) sur une hauteur minimale de 6 m.

**Guide**  
du sylviculteur  
en Morvan



# L'amélioration du taillis

## L'éclaircie par le haut ou le détournage

Cette opération moins brutale que le balivage intensif, permet de mettre en lumière progressivement la cime des arbres. Le tronc reste gainé par le sous-étage pour éviter l'apparition de branches ou de gourmands.

Le détournage est applicable à toutes les essences, il est recommandé pour les essences susceptibles de produire des gourmands (chêne et châtaignier) et pour les taillis âgés.



DÉSIGNATION DANS UN TAILLIS DE CHÂTAIGNIER

Saint Léger-sous-Beuvray (71)

➤ Repérer 50 à 100 arbres objectifs par hectare : arbres d'essence noble, vigoureux, dominants et sans défaut apparent.

➤ Marquer les cloisonnements d'exploitation de 4 m tous les 20-25 m pour faciliter l'exploitation et la sortie du bois.

« Le tronc à l'ombre, la tête au soleil »



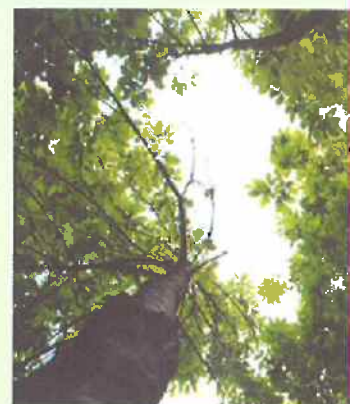
### Quand appliquer le détournage ?

Dans tous les cas et plus particulièrement :

- ▶ lorsque les baliveaux sont peu nombreux,
- ▶ lorsque le taillis est âgé,
- ▶ lorsque la stabilité du peuplement est incertaine,
- ▶ en l'absence de débouchés (abandon des bois sur place).



HOUPPIER D'UN ARBRE DÉSIGNÉ AVANT LE DÉTOURAGE...



... ET APRÈS

➤ Effectuer l'éclaircie par le haut en coupant les arbres dont les branches gênent la cime des arbres-objectif, pour leur faire de la place.

L'éclaircie enlève 20 à 50 % des arbres : 20 % si les arbres longtemps tenus serrés ont un petit houppier, 50 % si on intervient sur un jeune peuplement stable.

➤ Le sous-étage et les arbres dominés sont conservés pour favoriser le gainage et la stabilité du peuplement.



LES ÉCLAIRCIES SE SUCCÈDENT...



...JUSQU'À CE QUE LES ARBRES DÉSIGNÉS ARRIVENT À MATURITÉ.

➤ 5 à 15 ans après la première intervention en fonction de la vigueur du peuplement, 5 ans dans les jeunes peuplements, tous les 10 à 15 ans ensuite, prélèvement de 25 à 30 % du peuplement, toujours au profit des arbres-objectif en favorisant le développement de leur houppier jusqu'à l'exploitation finale.